



# Gestion et pratique de l'impôt des sociétés

PROGRAMME EXÉCUTIF  
2021-2022 - ÉDITION 4



Maîtrisez les risques  
et opportunités  
de l'impôt des sociétés.

# Gestion et pratique de l'impôt des sociétés

L'impôt constitue pour tout acteur économique à la fois une contrainte, une opportunité et un risque. Nous vous proposons un programme de formation approfondie à l'impôt des sociétés vous permettant d'en étudier le nouveau visage après sa réforme.



**Michel DE WOLF**  
Doyen honoraire de la Louvain School of Management, président honoraire de l'Institut des réviseurs d'entreprises

Lorsque l'on observe le comportement fiscal des entreprises en Belgique, l'on est frappé par deux phénomènes contradictoires. D'une part, il y en a qui prennent des risques inconsidérés, qui dans le meilleur des cas relèvent de l'optimisation fiscale agressive, et dans certains cas de la fraude pure et simple. D'autre part, nombre d'entreprises ignorent les incitants fiscaux à l'embauche, à l'innovation, à la recapitalisation, à la distribution étalée de dividendes, etc. Parfois même, il s'agit des mêmes entreprises. Ne serait-il pas plus rationnel de prendre moins de risques mais de mieux utiliser les dispositifs incitatifs ?

## LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Formation universitaire unique qui approfondit l'impôt des sociétés et cible les décideurs
- Mise en avant des aspects de gestion
- Intégration de tous les changements récents
- Interaction d'académiques et d'experts de terrain reconnus
- Mise en application directe des acquis par des exercices et études de cas

## LE PUBLIC

Le certificat cible:

- **dans l'entreprise:**
  - les directeurs financiers, CFO, conseils fiscaux, chefs comptables...
  - les personnes responsables des décisions en matière de fiscalité (y compris donc au niveau de la direction générale ou de l'actionnariat)
- **autour de l'entreprise:**
  - les réviseurs d'entreprises, experts-comptables, avocats, notaires et les stagiaires de ces professions
- **dans l'administration fiscale:**
  - les inspecteurs fiscaux.

## LES OBJECTIFS

À l'issue de la formation le participant sera capable de:

- Maîtriser les aspects théoriques de l'impôt des sociétés
- Prendre et mettre en œuvre les bonnes décisions en matière d'impôt des sociétés
- Acquérir une connaissance approfondie des opportunités et des risques en relation avec l'impôt des sociétés et donc mieux contribuer à la gestion durable de l'entreprise





## LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

La formation alternera des exposés théoriques et des exercices. Le programme sera construit sur la base d'un examen systématique des rubriques de la base imposable, plus quelques sujets spéciaux.

L'évaluation prendra la forme d'un examen écrit à livre ouvert au cours duquel les participants pourront établir une base imposable, calculer l'impôt, etc.



## LE PROGRAMME

### 1. Module introductif

Principes généraux du droit appliqués à la matière fiscale

### 2. Étude approfondie de la base imposable à l'impôt des sociétés et du calcul de l'impôt

Avec exercices et études de cas

### 3. Questions spéciales

Liquidations, fusions, scissions (internes à la Belgique)

Programme agréé par:

- Avocats.be pour 60 points juridiques
- ITAA (Institute for tax advisors and accountants)



## L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- **Michel DE WOLF**,  
responsable académique, doyen honoraire de la Louvain School of Management, président honoraire de l'Institut des réviseurs d'entreprises
- **Edoardo TRAVERSA**,  
professeur à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles
- **Philippe MALHERBE**,  
professeur à l'UCLouvain, avocat
- **Lauranne PAUWELS**,  
assistante à l'UCLouvain, avocate
- **Thierry BLOCKERYE**,  
professeur à l'ESSF/CHEC, avocat au barreau de Bruxelles



## EN PRATIQUE

### LIEU ET CALENDRIER

Le programme se tiendra du 3 février au 5 mai 2022 dans les locaux de l'UCLouvain à Louvain-la-Neuve, le jeudi de 16h30 à 20h45 et le samedi de 8h30 à 13h (sauf les jours de congé scolaire).

L'examen se tiendra le 2 juillet 2022.

Le calendrier détaillé se trouve sur le site web de la formation.

### LANGUE DE TRAVAIL

Français

### DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 2585€ HTVA, ils incluent le matériel pédagogique, l'accès aux infrastructures de l'UCL, les repas-sandwiches du jeudi soir et les pauses café.

Une réduction de 10% est accordée aux participants qui supportent les frais à titre personnel.

Une réduction de 5% est accordée aux alumnis cotisants de la LSM.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les participants disposeront d'un master à orientation de gestion, juridique ou économique.

En l'absence de ce titre, une admission par valorisation des acquis de l'expérience peut être sollicitée.

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est disponible en ligne, sur le site web de la formation.

Le nombre de participants est limité afin de garantir un haut niveau de qualité du programme.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de basculer en distanciel ou de postposer le certificat selon l'évolution de la situation sanitaire ou si le nombre de participants inscrits est insuffisant.



### PENSEZ UCLOUVAIN, POUR VOTRE FORMATION CONTINUE !

Plus de 200 programmes à horaire décalé ou adapté dédiés à votre évolution et votre développement professionnel...

### SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SUR LE WEB :

 FormationContinueUCL

 formationcontinue-ucl

 [www.uclouvain.be/formation-continue](http://www.uclouvain.be/formation-continue)

### EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES SUR :

[www.uclouvain.be/fr/etudier/iufc/confidentialite-donnees.html](http://www.uclouvain.be/fr/etudier/iufc/confidentialite-donnees.html)

### LE CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Les participants qui suivent activement le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer un « Certificat d'université en Gestion et pratique de l'impôt des sociétés », assorti de 10 crédits. Outre l'aspect de confirmation du plan de formation (90 heures) du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite.

La participation aux séances sans réussite de l'examen écrit donnera lieu à une attestation de participation.

### EN SAVOIR PLUS

 <https://uclouvain.be/prog-imp2fc>

Alice Noël - Executive Education Support Coordinator

 +32 (0)10 47 21 90

 [lsm-exed@uclouvain.be](mailto:lsm-exed@uclouvain.be)

